

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 19h15, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, LAURENT Régis, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, COPPÉRÉ Jean-Michel, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, FAYET Anthony, STECKEN Lorie,CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

Absente excusée : Mme RUSSIAS Catherine, pouvoir à Christiane MAZZARIOL

Date de la convocation : 16 mars 2026

Secrétaire élu pour la séance : M. CHAMBONNIÈRE Pierre

N°2026-18 OBJET : CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Il explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Tous les adjoints étant dotés d'une délégation, M. le Maire propose au Conseil municipal de créer trois postes de conseillers municipaux délégués. Les personnes désignées à ces postes auront les missions suivantes :

- 1° conseiller municipal délégué en charge de la vie associative, fêtes et cérémonies
- 2° conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme
- 3° conseiller municipal délégué en charge de la voirie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- . décide la création de trois postes de conseillers municipaux délégués ;
- . autorise le maire à signer les arrêtés de nomination des conseillers concernés.

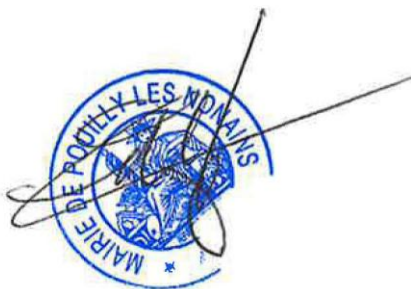
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 21 mars 2026

Le Maire, Eric MARTIN

CHAMBONNIÈRE Pierre, secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260320-D202618-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026